

Bibliothèques municipales - Convention 2007-2008 avec la Région de Franche-Comté, relative au chèque avantage bibliothèque

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La Région de Franche-Comté renouvelle pour la neuvième année consécutive, l'opération de soutien à la lecture destinée à inciter les jeunes Franc-Comtois de moins de 26 ans, étudiants ou non, à fréquenter les bibliothèques municipales ou intercommunales de la région. Elle en a informé la Ville par courrier en date du 14 juin 2007.

Diffusé avec la carte avantage jeunes, le chèque avantage bibliothèque permet de bénéficier d'un abonnement gratuit, valable 12 mois, de date à date et diffusé à partir du 1^{er} septembre 2007.

La Région accorde une subvention forfaitaire de 30 500 € à la commune afin de compenser le manque à gagner, de renforcer l'attractivité des bibliothèques en direction des jeunes par l'achat de livres, d'ouvrages spécifiques ou par un équipement multimédia. Le règlement est effectué en une seule fois au compte du bénéficiaire et à la signature de ladite convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec la Région de Franche-Comté la convention 2007-2008

- d'inscrire, par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception de la notification attributive, la somme de 30 500 € en recettes à l'imputation 74.321.7472.45000 et de la réaffecter en dépenses à hauteur de 15 250 € à l'imputation 011.321.6065.45000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.